

OCTOBRE 2007 • N°32

axiales

LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS



Conseil Général de la Gironde

Embellir la vie *pour toute la vie*



ZOOM

Aide à domicile
en Gironde
[P.2]



PORTRAIT

Marie-Laure Poucladon
Virginie Malochet
Sociologiquement vôtre !
[P.8]

► **LE POINT SUR :**

**Culture et intégration :
le duo entre en scène !**

[P.4-5]

même pas peur !

Frénésie législative

Les opérateurs et les responsables sociaux vont être confrontés, dès cette rentrée et durant l'année 2008, à la nécessité de mettre en œuvre la multitude de lois et textes nouveaux qui impacteront sensiblement leurs compétences, leurs modes d'action, leurs engagements financiers.

Parmi ceux-ci citons :

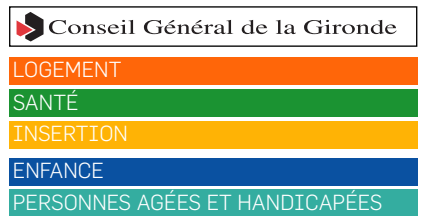
- la loi sur l'égalité des chances
- la loi réformant la protection de l'enfance
- la loi relative aux assistantes maternelles et aux assistants familiaux
- la loi relative à la prévention de la délinquance
- la loi portant réforme de la protection juridique des majeurs
- la loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, non totalement finalisée
- le décret relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Cette seule énumération, non exhaustive, témoigne de l'abondance de textes nouveaux, parfois contradictoires, à appliquer sur le terrain.

Et cette liste va certainement s'allonger.

Il revient aujourd'hui aux multiples partenaires impliqués dans ces dispositifs à bien en analyser les conséquences pratiques et à élaborer les procédures, souvent nouvelles, à mettre en œuvre.

Ce n'est pas un petit chantier.



Axiales est une publication du Conseil Général de la Gironde • Directeur de la publication : **P. MADRELLE** • Directeur délégué à la publication : **J. L. GRELIER** • Direction de la communication • Réalisation : abc communication • Rédaction : Claire Bouchareissas, Manuel Rutier • Crédit photos : David Helman, IDDAC Photothèque Conseil Général, Oxygène • Tirage : 11 000 exemplaires • Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux • Tél. : 05 56 99 33 33 • Site internet : www.cg33.fr • 1^{er} trimestre 2007.

Ce magazine est imprimé sur papier recyclé par un imprimeur certifié ISO 14001.

ZOOM

► Structuration du secteur de l'aide à domicile en Gironde

Pour pouvoir intervenir auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, les services d'aide à domicile sont dans l'obligation d'obtenir soit l'**agrément qualité** (délivré par la DDTEFP- loi Borloo du 25 juillet 2005), soit l'**autorisation** délivrée par le Président du Conseil Général (décret d'application de la loi du 2 janvier 2002 ; articles R 313-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Le décret du 26 novembre 2003 fixe les règles de cette « autorisation » délivrée par le Président du Conseil Général aux « services d'aide et d'accompagnement à domicile » **exerçant leur activité uniquement sur le mode prestataire.**

Les services prestataires déjà existants sur le territoire ont **jusqu'en novembre 2008** pour déposer auprès du Président du Conseil Général leur dossier de demande d'autorisation.

Le Conseil Général qui s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique innovante en matière d'aide à domicile, a naturellement souhaité accompagner les services prestataires dans cette nouvelle démarche.

Il a élaboré un « cahier des charges », vérifiable **guide de l'autorisation** qui fixe des règles relatives notamment à la qualité de la prestation rendue, au mode de gestion de la structure mais aussi un seuil d'activité annuelle minima de 35 000 heures, obli-

geant de ce fait certains services à se regrouper.

Il s'agit donc de proposer aux services d'aide à domicile publics et aux services d'aide à domicile privés associatifs des formules évolutives de regroupement, partant, notamment, de la mise en commun de moyens logistiques.

Le Conseil Général accompagne ces structures par l'assistance technique juridique d'un consultant extérieur **jusqu'à la fin de l'année** spécialisée dans le domaine juridique et fiscal et la présence **sur 2 ans** d'un chargé de mission qui aide les services tout au long de la mise en œuvre du regroupement jusqu'au dépôt du dossier d'autorisation.

Dans le contexte atomisé bien particulier à la Gironde (quelques 150 structures d'aide à domicile prestataires réparties sur le territoire), un nouveau paysage du secteur doit voir le jour, plus homogène et assurant aux usagers, quel que soit leur lieu de résidence, un service identique de qualité. ■



Lutte contre les discriminations envers les personnes séropositives

AIDES a souhaité que sa nouvelle campagne de sensibilisation porte un message de tolérance vis à vis des personnes séropositives et de questionnement pour chacun quant à son respect de l'autre. En effet, il émerge un besoin fondamental pour les personnes séropositives de pouvoir parler de leur maladie, dans la sphère privée comme dans la sphère publique, sans risquer d'être stigmatisées ni rejetées par les proches et/ou la société.

Grâce au travail de l'agence TBWA\Paris et à

l'engagement de personnalités aux côtés de AIDES, la campagne « **C'est le sida qu'il faut exclure, pas les séropositifs** » a pu voir le jour.

Elle se poursuit aujourd'hui, à l'occasion de la **Coupe du monde de Rugby avec des joueurs connus : Nyanga, Michalak, Dusautoir.**

Contribuer à la meilleure considération des personnes séropositives est un lourd et indispensable combat que mène l'association AIDES, en Gironde comme ailleurs. ■



AIDES GIRONDE

76 Rue Mandron, Bordeaux

Contact : Laura Rios-Guardiola, Coordinatrice Aides Gironde Tel 05 57 87 77 77

Site : <http://www.aides.org/baby-baby>

PERSONNES AGÉES

► Ouverture de deux nouveaux établissements

Ces deux projets répondent à un besoin de création de places d'hébergement sur le territoire des « Landes Girondines » et correspondent aux orientations du Schéma gérontologique départemental.

L'établissement pour personnes âgées de Saint-Symphorien

Cet établissement accueillera 86 personnes âgées de plus de 60 ans. 78 lits feront l'objet d'un hébergement permanent, 22 d'entre-eux étant réservés à des personnes désorientées, 6 lits accueilleront des personnes à titre temporaire dont 2 en unité Alzheimer. Deux places d'accueil de jour en unité Alzheimer ont également été autorisées.

La totalité des places créées sera habilitée à l'aide sociale départementale. Le coût total de l'opération est estimé à 8 580 942 €. Le Conseil Général de la Gironde a financé les équipements à hauteur de 125 038 €.

C'est la municipalité de Saint Symphorien, par le biais de son Centre communal d'action sociale, qui gèrera la structure qui a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2007.

Inauguration de l'EHPAD de Saint-Médard-en-Jalles

Cet établissement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D) a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2007 et a été inauguré le 21 septembre par Philippe Madrelle, le Président du Conseil Général.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles, gestionnaire par le biais du Centre communal d'action sociale, a créé l'E.H.P.A.D sur un terrain dont elle est propriétaire. La qualité architecturale du projet permet un accueil dans des conditions optimales.

L'EHPAD est ouvert sur l'extérieur : intervention de professionnels (les socio-médicaux, les professionnels de services et commerces), participation des associations de la commune (comité des fêtes, arbres de Noël, clubs du 3^e âge) et participation aux structures socioculturelles (médiathèque, CCAS, RPA).

Il offre une diversité de prestations répondant aux besoins spécifiques de la population âgée : 60 lits d'hébergement permanent ou de longue durée, 5 lits d'hébergement temporaire correspondant à un véritable besoin social, notamment pour les familles, 2 lits d'hébergement d'urgence ayant vocation à répondre à une situation de crise et souhaité par de nombreuses institutions (hôpital, CCAS..).

Les 5 places d'accueil de jour réservées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont, quant à elles, un maillon indispensable au soutien à domicile.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale pour la totalité des places autorisées.

Le coût total de l'opération a été arrêté à 9 066 621 € ; le Conseil Général est intervenu à hauteur de 40 % du programme, soit 2 814 900 €. ■

INSERTION

► En direct des Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI)

La MDSI de Saint-Loubès victime d'un incendie criminel

Victime d'un incendie criminel dans la nuit du 12 au 13 mai dernier, la MDSI de Saint-Loubès est inutilisable jusqu'à la fin de l'année. La difficulté majeure réside dans le fait de continuer à accueillir le public. La vingtaine de professionnels concernés ont été logés temporairement dans des antennes sociales à Sainte-Eulalie et des locaux mis à disposition par la mairie de Carbon-Blanc.

Il faudra reconstruire les bâtiments mais aussi tout le système d'information, matériel informatique et dossiers. Le Conseil Général est solidaire de ses agents et s'efforce de les accompagner, notamment par un soutien psychologique. En effet, il est difficile d'envisager être victime d'un acte criminel lorsque l'on exerce une action sociale...

Le département reprend la gestion de la MDSI de Bazas

Depuis 1993, c'est la MSA qui gère cette MDSI via une convention de partenariat avec le Conseil Général qui lui remboursait les postes mis en ligne. Or, la MSA devant intégrer les nouvelles contraintes ministérielles, elle n'est plus en mesure d'assurer cette mission auprès des personnes en difficulté en milieu rural. Le Conseil Général compense intégralement les 9 postes existants : les cadres qui ont pris le relais ont été accompagnés pendant 12 mois, pour une mise en responsabilité complète au 1^{er} septembre. La MSA, quant à elle, a reclassé les personnes concernées. ■

MDSI DE BAZAS

Directrice Anne-Marie Thuillier, tél. 05.56.25.11.62



PERSONNES HANDICAPÉES

► Schéma départemental en faveur des personnes handicapées : des actions concrètes

L'adoption du Schéma départemental en faveur des personnes handicapées donne lieu à la mise en place d'actions concrètes visant l'affirmation de la place de la personne handicapée dans la cité :

1- L'accès à la culture

La réflexion engagée entre la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées et la Direction de la culture du Conseil Général se poursuit, avec un double objectif d'accès des personnes handicapées, physiques ou mentales, aux pratiques et aux manifestations culturelles. Une concertation avec une très large représentativité des acteurs du handicap, d'une part, et des acteurs culturels, d'autre part, a eu lieu d'octobre 2006 à juillet 2007 au sein de groupes de travail. De nombreuses propositions ont été formulées, comme, par exemple, un soutien financier apporté aux accompagnateurs, une adaptation technique des lieux culturels, ou encore du prêt de matériel (auditif ou visuel)... pour faciliter l'accessibilité des personnes handicapées à la culture. Elles seront soumises au vote des élus du Conseil Général fin 2007.

2 - L'accompagnement des personnes handicapées

Ce volet concerne l'ouverture de places en Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) favorisant la vie à domicile de personnes handicapées mais aussi des installations de nouvelles places en établissements :

- le SAVS géré par l'IRSA (Institut régional des sourds et aveugles) a vu sa capacité d'accueil doubler au 1^{er} janvier 2007 (de 55 à 110 places),
- après d'importants travaux de rénovation et restructuration, la capacité du foyer occupationnel géré par l'association la Miséricorde à Libourne est portée à 55 places dont 6 places d'accueil de jour à partir d'octobre 2007.

Autorisations nouvelles depuis janvier 2007 :

- 7 places en unité d'hébergement pour travailleurs d'ESAT à Gujan : ouverture prévue janvier 2008
- 40 places d'hébergement pour travailleurs d'ESAT et 14 places en foyer occupationnel ont été autorisées au foyer de Martignas géré par l'ADAPEI. La programmation des Investissements du Conseil Général prévoit une participation pour étude et travaux à hauteur de 1 470 000 € : l'ouverture de l'établissement est prévue début 2010.

3 - Logement adapté

Le développement de l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées est désormais intégré au schéma départemental de l'habitat durable adopté par l'Assemblée départementale. L'objectif de production annuelle de 800 logements intégrant l'obligation faite aux bailleurs de prévoir, en contrepartie des subventions accordées, un minimum de logements répondant aux priorités départementales, devrait permettre de produire au moins 40 logements adaptés. Une subvention complémentaire incitative par logement adapté aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées accompagne ce dispositif et s'ajoute aux subventions de droit commun attribuées par le Conseil Général.

4 - La création d'un Pôle ressources logement

Une réflexion est également engagée pour créer un Pôle ressources dédié à l'accès au logement adapté. Le Pôle servira d'interface entre les demandes et les offres de logements adaptés aux personnes handicapées. ■



Culture et intégration : Le duo entre en scène !

Cirque Moralès

Depuis plusieurs années, le Conseil Général fait de la politique culturelle un outil d'intégration et de cohésion sociale des artistes en situation d'exclusion. Comment ? En se servant de la culture comme d'un élément dynamique en faveur des publics défavorisés, en les initiant à toutes les formes d'art, en élaborant avec eux une réflexion sur les spectacles ou les expositions qu'ils vont voir... et en les faisant participer, tout simplement. Les acteurs du milieu culturel ne sont pas oubliés : en les professionnalisant, le Département leur permet de s'insérer dans la vie active. Elus, travailleurs sociaux et associations se donnent la main pour offrir à toutes ces personnes un nouveau regard sur la culture... et sur leur propre situation.

En ouvrant la culture en direction des publics défavorisés, l'objectif du Conseil Général est de permettre aux bénéficiaires du RMI, d'allocataires de l'Aide aux Parents Isolés (API), à des femmes ou des hommes seuls, d'accéder à toutes sortes de manifestations culturelles. L'intérêt ? Prendre du plaisir bien sûr, mais aussi recréer du lien social en discutant en famille, avec d'autres spectateurs et même, parfois, avec les artistes qui se sont produits devant eux. La culture est un levier de socialisation, un outil professionnel pour les travailleurs sociaux. L'accès à la vie culturelle (fréquentation des lieux, pratiques artistiques...) a des impacts positifs sur les personnes en situation de précarité, d'isolement ou de souffrance. Elles découvrent leurs ressources créatives : cela les valorise, les responsabilise, améliore les liens sociaux, familiaux, et ouvre l'esprit.

PAS DES DISTRIBUTEURS DE BILLETS, MAIS DES ACCOMPAGNEURS !

Pour accompagner le public à l'opéra, à toutes sortes de spectacles vivants et d'expositions proposés par l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC), le Département a signé des conventions

avec quatre associations du territoire. Elles recueillent des informations sur les spectacles, les transmettent à leurs publics, organisent les sorties, réservent les transports, etc. "C'est une manière de s'approprier le spectacle avant même d'aller le voir" explique Geneviève Chêne, présidente de l'association Oxygène, à Bordeaux. "Il est important de connaître l'histoire ou l'auteur à l'avance. Cela permet d'engager des discussions, d'échanger des points de vue, donc de renouer des liens sociaux, d'extérioriser ses problèmes. C'est aussi un moment heureux à partager. Nous avons d'ailleurs remarqué que ces sorties avaient un aspect positif sur la cellule familiale."

GENEVIÈVE CHÊNE, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION OXYGÈNE : "NOUS LEUR REDONNONS L'ENVIE D'AVOIR ENVIE"

"Pour repartir dans la vie, il faut pouvoir reprendre goût aux choses. Rapprocher les personnes défavorisées de spectacles vivants, les faire participer à des ateliers de peinture, d'expression corporelle, de cirque, aiguillonne leur désir et développe leur sens créatif. Souvent, elles ne connaissent de la culture que ce qu'elles en voient par la petite lucarne de la télévision. Les activités culturelles, sportives et de loisirs proposées par les associations partenaires du Conseil Général favorisent la découverte d'un ailleurs et permettent de briser le sentiment d'isolement. Dans ce cadre, les personnes volontaires peuvent participer à des sorties mensuelles ou des ateliers hebdomadaires consacrés aux arts de la scène, aux arts plastiques, à la remise en forme (yoga, tai chi chuan, auto massage). Nous avons obtenu des résultats étonnants avec des personnes timides qui n'arrivaient pas à dépasser leur handicap : aujourd'hui, elles connaissent mieux leur corps et communiquent plus facilement.

Sur les territoires concernés, comme à Lormont par exemple, les élus n'hésitent pas à mettre à disposition des associations des équipements sportifs et des animateurs spécialisés. La solidarité entre acteurs culturels, institutionnels et associations est la clé du succès de ces opérations." ■

> Trois questions à la direction de l'IDDAC

Pourquoi culture et intégration font elles bon ménage ?

La culture n'est pas réservée à une élite, ce n'est pas un luxe. Au contraire, elle permet de mieux vivre. En cela, elle est adaptée à tous les publics, notamment les personnes les plus défavorisées.

Pouvez-vous donner quelques exemples d'opérations organisées ou soutenues par l'IDDAC, aux côtés du Conseil Général ?

Nous avons mis en place avec les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) de Blaye, Créon, Saint-André de Cubzac et Cadillac des sorties pour les familles en très grandes difficultés. Avec le "Cuvier de Feydeau" (scène référente de la danse contemporaine à Artigues), avec le cirque Moralès et la chorégraphe Corinne Duboc, nous avons essayé de faire travailler quelques familles autour du thème du corps. Elles ont échangé entre elles et avec les artistes. La culture a opéré un rassemblement.

Les résultats obtenus sont-ils probants ?

Oui. Le spectacle est médiateur. Il change notre vision du monde, notre relation à l'autre. Par exemple, avec le cirque Moralès, nous avons parlé du rire entre parents et enfants. Une mère et sa fille suivies depuis trois ans ont pu reprendre une relation, un père inaccessible a accueilli ses enfants, une famille a avoué être retournée voir un spectacle de manière autonome... Même les professionnels de l'insertion avouent que leur vision a changé !



IDDAC Tél : 05 56 17 36 36 - www.iddac.net

Repères

"Courant d'art"

Le Département a une politique d'ouverture sur l'extérieur, dans le cadre de projets culturels. Les "billets courant d'art" permettent aux jeunes, mais aussi à certains publics défavorisés

de participer à des sorties culturelles : ateliers artistiques, spectacles, expositions, rencontres avec des artistes. Le Conseil Général prend en charge 60 % du coût des billets et deux déplacements hors CUB par an à 100 %.



"L'école du spectateur"

A l'origine destiné uniquement aux colégiens, ce dispositif s'adapte à d'autres publics. C'est un parcours proposant une découverte complète du monde du spectacle à des personnes qui en sont éloignées : participation à des spectacles dans des salles de proximité, rencontres avec des artistes et des techniciens, ateliers de pratiques artistiques, visites techniques de lieux...



Le Centre de documentation médico-sociale du Conseil Général a réalisé une bibliographie complète sur ce sujet, à consulter sur place, immeuble Solidarité.

> Associations partenaires

Association Oxygène

05 56 96 96 63 / 06 18 41 24 06
1 rue Géo-Delville,
33000 Bordeaux.
E-mail : oxygene.asso@wanadoo.fr

Association Artefact 1901

7, rue Paul Berthelot,
33300 Bordeaux
05 56 51 92 94 / 06 81 91 12 23
E-mail : artefact1901@free.fr

Réseau 32

32, rue du Commandant Arnould
05 56 79 20 44

Association La clé des champs

1 bis, rue des Gombauds,
33710 Tauriac.
05 57 68 39 39

> Témoignages

Micheline R. allocataire API

"A Bordeaux, j'ai eu la chance d'aller voir une exposition consacrée à l'Egypte au musée d'art déco, j'ai aussi rencontré des personnes du Jardin Botanique et visité les lagunes du Gât Mort près d'Hostens. J'ai profité des richesses naturelles et culturelles du territoire pour m'évader d'un quotidien trop morose. Et j'ai remis le pied à l'étrier. La culture et le sport sont entrés dans ma vie : je ne veux plus les laisser partir."

Claude Magne, chorégraphe de la Compagnie Robinson, a dirigé des ateliers pratiques

"Ce fut un réel plaisir de rencontrer éducateurs et familles mélangés.(...) J'ai senti que le prétexte d'échange culturel et le rapport à l'objet artistique insufflait suffisamment de mystère aux relations pour susciter une envie d'approche et de rencontres.(...) Il faut continuer à rompre les apparentes notions de classes sociales.(...) Merci pour cette autorisation de rencontrer l'autre qui, venant d'une institution, n'est pas si commune."



Quelques chiffres

60 221 €

> C'est le budget annuel total de l'action Opéra / Iddac .

L'action se déroule sur toute la Gironde et a touché plus de 300 bénéficiaires du RMI. Nouveauté cette année : des sorties familiales ont été organisées. Enfants et parents ont pu voir des spectacles.

200 personnes

> Concernant l'action de professionnalisation d'allocataires du RMI déclarant avoir un projet dans le domaine artistique et culturel, l'association suit environ 200 personnes par an, dont 1/4 au moins a de réelles chances de parvenir à se réinsérer dans la vie active.

Ça s'est passé

Les journées

"Lutte contre l'exclusion et la souffrance psychosociale"



Deux journées de rencontres et de débats, consacrées à la lutte contre l'exclusion et à la souffrance psychosociale et organisées par le Conseil Général, ont eu lieu à Artigues les 18 et 19 juin dernier. Cette manifestation a réuni des professionnels de la santé mentale, des travailleurs sociaux, des élus et des représentants d'associations. Ils ont pu partager des données, des informations sur la souffrance psychosociale et écouter les témoignages de professionnels qui ont su mettre en place (en Gironde ou ailleurs en France) des dispositifs innovants pour prendre en compte cette souffrance particulière. A l'issue de ces deux jours, des démarches partenariales, des réseaux ont été réactivés en Gironde entre le monde social et médical. Dans quelques mois, ces mêmes intervenants se réuniront à nouveau pour établir un premier bilan des actions engagées. ■

EN PRATIQUE

Ouverture d'une épicerie solidaire à Saint-Michel

Une épicerie associative à vocation solidaire a ouvert ses portes le 15 septembre en plein quartier Saint-Michel à Bordeaux. Au-delà de la vente de produits alimentaires et d'hygiène, le projet vise le renforcement des liens sociaux par la convivialité et les apprentissages autour de la nutrition et la mobilisation des personnes dans un projet social et/ou professionnel. Tout client est adhérent de l'association et participe réellement au projet. Ainsi, les personnes orientées vers l'Épicerie pourront accéder à diverses activités contribuant à leur autonomie et leur insertion sociale, comme des ateliers cuisine. D'autres épiceries existent déjà en Gironde (Bègles, Lormont) soutenues par le Conseil Général et les partenaires institutionnels (Mairies, Conseil Régional, CAF, CRESS, Caisse d'Épargne...). ■

L'ÉPICERIE, 6 rue Jules Guesde à Bordeaux
Contact : Anne-Marie Girardeau, tél. 05 56 31 87 81



Le centre de documentation médico-sociale du Conseil général a réalisé une bibliographie complète sur ce sujet, à consulter sur place, immeuble Solidarité

Rendez-vous

MERCREDI 17 OCTOBRE 2007

DU 20 AU 27 OCTOBRE 2007



Journée mondiale du refus de la misère

Créée et organisée par le mouvement ATD Quart Monde, cette journée aura pour thème cette année « refuser la misère, un chemin vers la paix ». De nombreuses initiatives locales et une « déclaration de solidarité » à signer et à faire signer

en ligne sur : www.refusonslamisere.org

ATD QUART MONDE

33 rue Bergère 75009 Paris,
tél : 01 42 46 81 95
www.atd-quartmonde.org

La 1^{ère} Semaine de l'Épargne Solidaire en Aquitaine

Finansol et les acteurs des finances solidaires de la région se mobilisent pour faire connaître les atouts et les mécanismes de l'épargne solidaire.

Organisée avec le soutien actif des collectivités territoriales, des établissements financiers et des acteurs majeurs des finances solidaires, cette Semaine s'organise autour de conférences, débats, « portes ouvertes », visites de projets et animations permettant au public de découvrir ou de se familiariser avec les finances solidaires et rencontrer les différents acteurs de ce secteur. Les épargnants pourront ensuite, en toute transparence, choisir d'aider les personnes en difficulté à s'insérer ou se loger, de protéger l'environnement ou de soutenir des projets pour le développement des pays pauvres... grâce à leur épargne ! Avec une soixantaine de produits d'épargne solidaire labellisés Finansol, le public dispose désormais d'une offre diversifiée pour épargner, tout en s'inscrivant dans une démarche solidaire et citoyenne.

Ouvert à tous, cet événement est entièrement gratuit.

Renseignements : Finansol,

Virginie Raffin, tel 01 53 36 80 60



À NOTER

Le PIF d'Arcachon recrute et élargit ses horaires d'ouverture

La dizaine de Points Info Famille (PIF) présents en Gironde sont chargés d'informer, d'orienter et de répondre à toutes les questions qui se posent aux familles, tout au long de la vie. Les PIF sont un dispositif de l'État géré par les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) co-aminés par la DDASS et la CAF. Le Conseil Général participe à ces dispositifs et s'est porté candidat pour porter le PIF d'Arcachon, à travers sa Maison départementale de la solidarité et de l'insertion. Ouvert en novembre 2006, le PIF d'Arcachon élargit ses horaires d'ouverture grâce au recrutement d'une personne en Contrat d'avenir entrée en fonction en juin 2007.

Horaires d'ouverture : les mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
PIF Bassin sud, Maison départementale de la solidarité et de l'insertion
Rue Lamine à Arcachon - Tél : 05 56 54 56 37 -
Email : pointinfofamille-arcachon@cg33.fr
Sites : www.service-public.fr ; www.reaap33.eu



Concilier allaitement et reprise du travail

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un allaitement de 6 mois. Or, cette règle se confronte très souvent à la reprise de l'activité professionnelle de la maman qui se voit souvent contrainte d'arrêter ce mode d'alimentation. Partant de ce constat, et élaborée en partenariat avec le Lactarium du C.H.U de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde vient d'éditer une plaquette de conseils pratiques à destination des mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement de leurs enfants tout en reprenant leur activité professionnelle. Ce document est disponible depuis le mois de mai 2007 dans tous les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans (crèches, halte garderies ...).



Les « Tintournelles » à l'espace d'accueil PMI de Bordeaux centre

Les Tintournelles, c'est un accueil autour de chansons enfantines et de comptines proposé une fois par semaine (1h) aux parents et enfants qui fréquentent la PMI. Cet accueil a commencé il y a deux ans environ. L'objectif premier est de donner la possibilité à des parents et à leurs enfants de passer un moment agréable ensemble autour de chansons et de comptines partagées. Entre 10 et 20 familles fréquentent les Tintournelles chaque jeudi. Cet accueil est libre et gratuit. Y viennent les parents qui le souhaitent, il n'y a ni inscription ni engagement. Un éducateur et deux psychologues sont présents de manière régulière, une puéricultrice y vient par roulement.

Espace d'accueil PMI, 76 cours Alsace Lorraine à Bordeaux - Tramway ligne A - Arrêt Ste Catherine



Le centre de documentation médico-sociale du Conseil général a réalisé une bibliographie complète sur ces sujets, à consulter sur place, immeuble Solidarité

Chiffres clés, statistiques

LES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1^{er}

JUILLET 2007

Au 1^{er} juillet les plafonds de ressources pour l'attribution de certaines prestations familiales sont revalorisés de 1,7% mais aussi de 20% supplémentaires pour assurer la neutralité de la mesure de suppression de l'abattement de 20% sur les revenus imposables prévue par la loi de finances pour 2006. La base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF) qui sert à déterminer la plupart des prestations familiales demeure quant à elle inchangée.

ALLOCATIONS DE CHOMAGE

Le montant des allocations journalières de l'assurance chômage est majoré de 1,95% au 1^{er} juillet, tout comme le salaire de référence des allocataires.

SMIC MINIMUM GARANTI

Au 1^{er} juillet 2007, le SMIC horaire a été revalorisé de 2,1% et est donc passé à 8,44 € bruts. Conséquence de cette majoration, son montant mensuel est porté à 1 280,07 € bruts sur la base de 35 heures hebdomadaires. Le minimum garanti a été relevé, lui, à 3,21 € (+ 1,2 %).

A consulter sur internet

www.legifrance.gouv.fr

"Avis relatifs à l'ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs (emploi d'éducateur spécialisé) de la fonction publique hospitalière (J.O du 28 juin 2007). ■

Décret n° 2007-1082 du 10 juillet 2007 relatif au montant de l'allocation de garde d'enfant à domicile à compter du 1er juillet 2007. (JO du 12/07/07 p. 11803). ■

Décret n° 2007-1081 du 10 juillet 2007 relatif à l'allocation de logement. (JO du 12/07/07 p. 11803). ■

Décret n°2007-1080 du 10 juillet 2007 relatif aux ressources prises en compte pour les prestations familiales et les aides au logement et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (JO du 12/07/07 p. 11802). ■

À NOTER

Samedi
10
novembre

LA JOURNÉE 100 POUR SANG

Rendez-vous à l'Établissement Français du Sang le 10 Novembre de 10h à 16h. Grande journée de mobilisation pour découvrir le don du sang, profiter des animations (groupes musicaux, expositions, collations...) et échanger avec les donneurs.



Mobilisez-vous et mobilisez autour de vous. Chaque don compte.

Établissement Français du sang
place Amélie Raba Léon - 33000 BORDEAUX
05-56-90-83-83 www.donusang.net

À LIRE

DES PUBLICATIONS

LE RSA FERA-T-IL RECETTE ?

La précarité en France touche non seulement les bénéficiaires des minima sociaux, mais aussi un nombre croissant de travailleurs pauvres. Le Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté expérimente depuis le 1^{er} juin 2007 dans le département de l'Eure le Revenu de Solidarité Active (RSA) destiné à favoriser la reprise d'activité pour les allocataires de minima sociaux.

Journal de l'action sociale, n° 118, 1^{er}/06/07. ■

ACCOMPAGNEMENT DES RMISTES : QUELLES MARGES DE MANOEUVRE POUR LES DEPARTEMENTS ?

Quelles politiques d'insertion les départements mettent-ils en oeuvre depuis la décentralisation du RMI ? Une enquête de l'UNIOPSS auprès de 23 Conseils généraux révèle une prégnance de la thématique de l'emploi au sein des actions départementales d'insertion, impulsée par l'Etat, qui interroge sur l'autonomie locale et le sort réservé aux publics les plus éloignés de la reprise d'activité. Cette étude intervient 3 ans après le transfert aux départements de l'entière gestion du RMI.

Travail social actualités, n° 1119, 15/06/07. ■

CARRIERES-STATUT : L'ACTION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 10 QUESTIONS

Parmi ses mesures, la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale reconnaît un droit à l'action sociale aux agents territoriaux. Mise en œuvre de l'action sociale, prestations, différence entre CCAS et CIAS. Les prestations font-elles partie de la rémunération des agents ? Gestion de l'action sociale par les centres de gestion. Les retraités et l'action sociale. Définition du Comité national d'action sociale et du Fonds national d'action sanitaire et sociale.

La Gazette, n° 28/1894, 09/07/07. ■

MINIMA SOCIAUX : CUMULER L'ASS AVEC UN REVENU

Pour faire de l'intéressement à la reprise d'activité un levier plus efficace d'insertion professionnelle, un nouveau dispositif de cumul des revenus du travail et du minimum social est proposé, depuis le 1^{er} octobre 2006, aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). La reprise d'activité donne droit à d'autres aides. Fonctionnement pour une reprise d'activité supérieure à un mi-temps, et pour une activité réduite.

Travail social actualités, N°1123, 13/07/2007. ■

LES GROUPEMENTS DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE PEUVENT BENEFICIER D'UNE AIDE AU DEMARRAGE

Une aide financière, non reductible et non renouvelable, variant de 6 000 euros à 15 000 euros suivant les projets, peut être versée par les DDASS afin d'inciter à la création des groupements de coopération sociale et médico-sociale, notamment quand ils s'inscrivent dans une

démarche de conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : ces outils d'organisation permettent la recherche de partenariats, la complémentarité et la coordination.

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2519, 24/08/07. ■

ACCESSIBILITE : DES DIAGNOSTICS A ENGAGER SANS DELAI

La loi du 11 février 2005 oblige les collectivités, les maîtres d'œuvre, les architectes, les entreprises, à répondre à l'accessibilité de 5 millions de personnes handicapées. A partir du 01/01/2007, les nouveaux établissements recevant du public doivent être en conformité, et les établissements déjà existants totalement conformes d'ici le 01/01/2015 (le 01/01/2011 pour les locaux de préfecture et les universités). Les collectivités lancent les appels d'offres d'expertise de leurs bâtiments.

La Gazette, n° 32/1898 *Cahier détaché*, 27/08/07. ■

LES ASSOCIATIONS D'ACTION SOCIALE : QUELLE LEGITIMITE DANS UN CONTEXTE EN MUTATION ?

En France, l'Etat et l'administration publique n'ont pas de compétence exclusive dans le secteur de l'action sociale. Une mixité du public et du privé associatif prévaut. Les associations doivent tenir compte des changements intervenus dans la politique sociale, la décentralisation, la gestion et la norme concurrentielle, les directives européennes et l'arrivée du marché dans un domaine autrefois protégé. Comment réguler le secteur associatif social qui pèse lourd dans l'économie générale ?

Regards sur l'actualité, n° 333, 01/08/07. ■

«GUIDE DES ASSISTANTES FAMILIALES 2007» L'ASSMAT - 2007

Le statut des assistantes familiales a évolué grâce à l'agrément, la formation et le droit du travail. Toutes les nouvelles règles : rémunération, licenciement, contrat de travail, licenciement légalisé, création d'un diplôme d'Etat d'assistant familial, sont développées dans ce livre pour répondre efficacement aux questions pratiques et professionnelles de ce métier. ■

« GUIDE ANNUAIRE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN AQUITAINE »

IAE Aquitaine - 2007 - 158 p
La 4^{ème} édition de ce guide annuel a été imaginé comme un outil de travail rapidement consultable et facilitant la recherche d'une structure par sa localisation et les activités qu'elle développe. Il présente, en plus d'un bref descriptif de l'ensemble des structures de la région, des informations sur le secteur, les réseaux et les dispositifs. ■

«LE TRAVAIL SOCIAL CONFRONTE AUX NOUVEAUX VISAGES DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION»

PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE : UN DEFI POUR NOTRE SOCIETE, UN ENJEU MAJEUR POUR LE TRAVAIL SOCIAL
Rapport du Conseil Supérieur du travail social
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
cl. 360, n° 25873 - ENSP - 2007 - 150 p
Réflexion menée sur le positionne-

ment et la représentation du travail social professionnel dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Sont développés les points suivants : modes d'intervention particuliers, analyse des pratiques, références éthiques, types d'actions innovantes, formation et information des professionnels sur l'état actuel des connaissances et leur évolution. ■



Marie-Laure Pouchadon et Virginie Malochet

Sociologiquement vôtre !

Les filles du Lapsac mènent l'enquête... Le Conseil Général a confié au Laboratoire d'analyse des problèmes sociaux et de l'action collective une étude sur la réalité et l'évolution des problèmes sociaux en milieu rural. Marie-Laure Pouchadon et Virginie Malochet ont rencontré de nombreux élus, des professionnels de terrain et des habitants. Aujourd'hui, elles livrent leurs premières conclusions.

Des chiffres et des paroles

es deux chercheurs ont focalisé leur attention sur Pauillac, Castillon-La-Bataille et La Réole, des pôles d'attraction d'au moins 3 000 habitants. Un minimum pour faire émerger des tendances nettes. « D'abord nous recueillons des chiffres indicateurs auprès des communes, du Conseil Général, de la CAF, de la MSA pour obtenir un profil du territoire concerné. Mais ce n'est pas toujours facile : parfois, certaines des données qui nous intéressent n'existent pas, par exemple le nombre de ménages précaires venus de la ville nouvellement installés en milieu rural. Ensuite, nous procédons à l'enquête de terrain, nous allons à la rencontre des partenaires institutionnels, des élus, des habitants » résume Marie-Laure Pouchadon. « Nous avons interviewé 20 personnes (parfois plus) sur chaque territoire » confirme Virginie Malochet. « Elles travaillent ou résident dans les quartiers que nous voulons connaître, expriment des points de vue qui nous éclairent sur les problèmes sociaux qui se posent dans les communes. Selon les forces de sécurité, le niveau de délinquance de ces communes reste relativement modéré, cependant, certains acteurs locaux

LE SAVIEZ-VOUS ?

Indépendante dans sa conception et dans sa réalisation, cette étude est le second volet d'une recherche d'abord engagée dans les « banlieues sensibles » de la Communauté Urbaine de Bordeaux, à la suite des émeutes urbaines qui ont eu lieu à l'échelle nationale, en 2005. Elle doit permettre de confronter, à l'échelle de l'espace rural, la validité de certaines observations sociologiques déjà bien connues en milieu urbain : chômage, exclusion, délinquance. L'enquête, commencée en février 2006 aura duré 9 mois. Le Conseil Général l'a entièrement financée pour 53 000 euros.

insistent sur le climat d'insécurité et les tensions sociales qui se font jour depuis quelques années. »

Un ancrage dans la précarité

Cependant, au fil des entrevues, l'hypothèse retenue d'une population rurale en voie de précarisation s'est confirmée. Le ressenti des élus était juste. Dans ces communes, les familles monoparentales sont très représentées, le taux de chômage est plus élevé que la moyenne départementale et nationale... « Les témoignages se recoupent : tous soulignent l'aggravation de la précarisation. Les ouvriers agricoles sont spécialement touchés et des ménages, venus de la ville pour trouver des loyers plus modérés sont en fait logés dans des appartements insalubres. Chez les jeunes, les perspectives ne sont pas plus ouvertes : ils veulent rester sur place, mais le travail manque » note Marie-Laure Pouchadon. Retourneront-ils dans les villes ? L'enquête ne le dira pas. « L'enjeu de l'étude est de poser un premier diagnostic » affirme Virginie Malochet. « Mais tout n'est pas joué d'avance. Localement, les élus et les professionnels de terrain se mobilisent, notamment pour enrayer la précarisation des ména-

ges, améliorer l'habitat, favoriser la mixité sociale ou encore assurer la sécurité publique dans les territoires. Il faut rompre avec une mauvaise image, une réputation en partie infondée ». La délinquance en milieu rural reste donc une formule choc, éloignée de la réalité... pour l'instant. ■



Le Centre de documentation médico-sociale du Conseil Général a réalisé une bibliographie complète sur ce sujet, à consulter sur place, immeuble Solidarité.

Pour mieux les connaître

Leurs diplômes ?

A 33 ans, Marie-Laure Pouchadon, originaire du Lot, est docteur en sociologie (Bordeaux II).

A 28 ans, Virginie Malochet, originaire de Charente-Maritime est elle aussi docteur en sociologie (Bordeaux II).

Leur sujet de prédilection

Marie-Laure Pouchadon a consacré sa thèse (2002) à la mobilisation collective des chômeurs tandis que Virginie Malochet a soutenu la sienne sur les policiers municipaux.

En ce moment, elles participent chacune à des enquêtes sociologiques différentes.

Leur intellectuel préféré ?

MLP : outre mon directeur de thèse Didier Lapeyronnie, j'apprécie Robert Castel et Pierre Sansot. Dans un registre plus artistique, Raymond Depardon.

VM : François Dubet, mon directeur de thèse, un guide à bien des égards dans mon parcours.

Leur devise ?

MLP : j'aspire profondément à cette parole de Bouddha : "Vivez comme si vous deviez mourir demain, apprenez comme si vous deviez vivre toujours".

VM : une devise que je pique à mon père : "Ne t'occupe pas de la marque du vélo, pédale !"

Si elles avaient dû faire d'autres études ?

MLP : Lettres modernes et peut être un métier manuel. Pourquoi pas la broderie ?

VM : Histoire ou sciences politiques.